

# Moins de moyens pour la diversité du cinéma belge

## MÉDIAS Deux millions en moins pour la Commission de sélection des films

► Nethys (BeTV, Voo) ne veut plus passer par la Communauté française pour cofinancer le cinéma belge.

► Ses priorités ne sont pas les mêmes que celles des pouvoirs publics.

Le CSA, la Fédération Wallonie-Bruxelles et des représentants du ministre des Médias Jean-Claude Marcourt rencontrent cette semaine les équipes de Netflix. Objectif ? Tenter de convaincre le géant américain de la vidéo en ligne de contribuer au financement du cinéma belge ou à tout le moins de mettre en évidence le cinéma européen sur sa plateforme. On dit bien « tenter » car il est légalement impossible de contraindre Netflix à quoi que ce soit puisqu'il est établi à l'étranger (Luxembourg).

S'ils échouent, le risque est grand de fragiliser à terme le modèle de cofinancement du cinéma belge par le secteur privé, l'un des piliers de notre politique d'exception culturelle. Les principaux contributeurs, Belgacom, Nethys (Voo, BeTV)... pourraient y voir une forme de concurrence déloyale. Ce n'est pas le seul souci de tous ceux qui œuvrent au soutien du cinéma belge. A partir de 2015, l'enveloppe de la Commission de sélection des films (Centre du cinéma), l'organe public de soutien à la production cinéma en Belgique francophone, va être amputée de 2 millions d'euros, soit 20 % de ses moyens.

Il ne faut pas y voir le premier signe des restrictions budgétaires menées par la Communauté française mais bien d'un mouvement d'humeur du plus important contributeur privé au cinéma belge : Nethys (ex-Tecteo). Cet opérateur a décidé en début

d'année de ne plus verser ses deux millions annuels à la Commission de sélection des films comme il le faisait depuis des années mais de s'adresser en direct aux producteurs. Il n'a pas réduit son enveloppe - fixée par la loi - mais il choisit désormais lui-même les films qu'il veut soutenir.

L'origine de cette volte-face ? La concurrence exacerbée que Belgacom et BeTV se livrent. Depuis le lancement de son offre TV, Belgacom a choisi de financer en direct des films belges de son choix (via co-production ou préachat), sans passer par la case « Commission de sélection des films ». C'est une possibilité offerte par le décret. « *Tout s'est très bien déroulé jusqu'à la fin de l'année dernière*, explique Daniel Weekers, patron de BeTV. *On s'est alors rendu compte que quand Belgacom investissait dans des films, il exigeait d'avoir en échange des exclusivités sur ceux-ci, il négociait des fenêtres de dif-*

*fusion...* ». BeTV/Voo s'est trouvé dans la situation où son argent finançait indirectement (via la Commission de sélection des films) des films qui passaient ensuite en exclusivité sur Belgacom TV. Inacceptable pour Daniel Weekers. « *Cela devenait de la concurrence déloyale et j'ai donc demandé à pouvoir basculer dans l'autre système, c'est-à-dire le financement en direct. Cela nous permettra à notre tour de négocier des exclusivités* ».

Pour amortir le choc cette année, Nethys s'est engagé à encore verser 30 % de ses deux millions à la Commission de sélection des films. Grâce à certaines promesses d'aides qui n'ont finalement pas dû être versées, la Commission a pu maintenir pratiquement inchangé son budget 2014. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, c'est terminé. Elle devra vivre avec 8 millions à la place de 10.

On pourrait penser que cela ne

change rien puisque de toute façon les deux millions de Nethys continueront à alimenter le cinéma belge. C'est oublier un peu vite que les choix posés par l'opérateur risquent d'être sensiblement différents de ceux de la Commission de sélection des films. Celle-ci n'a pas de politique éditoriale. Son jury, composé de professionnels du secteur, soutient les films en fonction de la qualité des projets et en vue d'as-

surer un savant équilibre entre les différents genres et types de films (courts-métrages, documentaires, films d'auteur, premiers films, comédies, drames...). BeTV n'a pas la même approche. La chaîne va d'abord soutenir des films qui ont un intérêt pour sa grille de programmes. Les genres moins populaires (court-métrage, docu, premiers films...) risquent d'en pâtir.

Pour éviter que tout l'argent de Nethys et Belgacom ne se dirige demain vers les grosses coproductions françaises (avec intérêts belges minoritaires), les responsables de la Fédération Wallonie-Bruxelles négocient actuellement avec eux une convention volontaire de deux ans via laquelle ils s'engagent à soutenir à

hauteur de 50 % de leur budget des films majoritairement belges (et 3 % pour du documentaire). C'est peu quand on sait qu'actuellement 82 % du budget de la Commission de sélection des films destiné aux longs-métrages soutient du film majoritaire mais il n'a pas été possible d'aller plus haut. « *Les opérateurs ont refusé*, explique Thibault Mulatin, directeur au service général de l'audiovisuel. *Ils voulaient conserver une marge de manœuvre face au renforcement de la concurrence internationale provoquée par l'arrivée de Netflix* ». On le voit, l'arrivée de ce dernier a déjà commencé à faire ses ravages dans le mode de financement du cinéma belge... ■

JEAN-FRANÇOIS MUNSTER

**ACCORD****Netflix en exclusivité sur Belgacom**

Comme nous le présentions (*Le Soir* du 20 septembre), Belgacom sera le partenaire de Netflix en Belgique. L'opérateur télécom a annoncé ce lundi à avoir signé un accord avec le géant américain. Concrètement, cela signifie que Netflix sera

installé sur le décodeur des abonnés de Proximus TV (1,5 million) et ce dès la mi-décembre. Cela facilitera l'usage de ce service de vidéo en ligne. Les clients de Proximus TV pourront y accéder directement depuis leur télévision même si elle n'est pas connectée à l'internet. Contrairement au partenariat qui a été signé en France entre Bouygues et

com est exclusif. Aucun opérateur ne pourra proposer ce service sur sa box. La durée du contrat ainsi que les détails financiers n'ont pas été dévoilés. La politique commerciale que Belgacom mènera reste aussi inconnue. L'opérateur pourrait par exemple décider d'offrir Netflix aux clients qui choisissent les packs les plus chers.

J.-F. M.

## « L'équilibre qu'on avait atteint est rompu »

**M**algré cette nouvelle convention via laquelle les distributeurs s'engagent à financer à hauteur de 50 % de leurs budgets des films majoritaires belges, Luc Jabon, président de Prosper, l'association regroupant les réalisateurs, scénaristes et comédiens, reste inquiet.

*« Cette convention est une très bonne chose mais elle est purement volontaire. Elle peut être facilement dénoncée. J'ai aussi des craintes au niveau de la diversité des genres et du financement de films plus confidentiels ou plus audacieux. Si demain ces opérateurs veulent mettre l'entièreté de leurs budgets dans deux longs-métrages, ils le pourront. On s'est battu pendant des années pour que la Commission de sélection des films ait 10 millions d'euros de budget. Cela a permis d'atteindre un certain équilibre dans la répartition des aides, de soutenir tous les genres et les cinéastes à toutes les étapes de leur carrière. Avec deux millions en moins, cette Commission n'a plus les moyens de ses ambitions. Cet équilibre va être rompu ».*

Selon lui, il faudrait impérativement que la Fédération Wallonie-Bruxelles compense ce manque à gagner. Une demande qui tombe plutôt mal à l'heure où celle-ci s'apprête à nouveau à faire ceinture. *« On pourrait réaffecter au sein du Centre du cinéma des enveloppes comme l'aide à la promotion à l'aide à la production »*, suggère-t-il.

En interne, les groupes de travail se multiplient pour trouver une solution au problème budgétaire qui va se poser. *« L'équation est relativement simple, explique Véronique Pacco, responsable de la Commission de sélection des films. Soit on diminue le nombre de films soutenus, soit on diminue le montant versé par film, soit on fait les deux. Tout ce que je peux dire, c'est qu'il y a une tendance à vouloir éviter le saupoudrage. Il y a un seuil de montant en dessous duquel l'aide perd toute son efficacité »*. La Commission va donc devoir être plus sélective à l'avenir. En 2013, elle a soutenu 140 projets, ce qui représente 28 % des demandes reçues. ■

J.-F.M.